



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHANCIA
Séance du lundi 25 septembre 2023

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 10 Présents : 7 Votants : 8</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt-cinq septembre, à dix-huit heures quarante-et-une minutes, le conseil municipal de la commune de Chancia s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BONIN, Maire.</p>
<p>Date de convocation du conseil municipal : 18 septembre 2023</p>	<p><u>Étaient présents</u> : BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, BELZUZ Jean-Claude, FOURNIER Christophe, DUEZ Sophie, MEYNET Francine, MAILLARD Valérie.</p>
<p>Date de mise en ligne de la délibération : 02 octobre 2023</p>	<p><u>Excusés</u> : FAYE Cyril, excusé donne pouvoir à Robert BONIN, BERTHAIL Éric, KOCIOU Guillaume.</p>
	<p><u>Secrétaire de séance</u> : DUEZ Sophie</p>

Objet : Attribution d'une subvention à l'école de Lavancia-Epercy pour les séances de piscine 2023-2024

Vu la délibération 2021-018 sur le changement de l'école de rattachement

L'école de Lavancia-Epercy organise comme chaque année pour les élèves des séances de piscines.

Pour 2023-2024, 10 séances sont programmées pour un coût total de 1 740 € avec le transport.

7 élèves de Chancia sont concernés, la part de la commune de Chancia est donc de 529,56 €.

Pour 2023-2024, l'école de Lavancia-Epercy a donc fait part d'une demande de subventions pour les séances de piscine pour les enfants de Chancia.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** l'attribution d'une subvention à l'école de Lavancia-Epercy versée à la commune de Lavancia-Epercy pour un montant de 529,56 €.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Robert BONIN